



**Le gouvernement a finalement réagi à la situation survenue hier à la prison de centrale de Kondengui. Dans un communiqué qui vient de parvenir à notre rédaction, le gouvernement via son ministre de la communication, Rene Emmanuel Sadi, regrette et condamne cet événement.**

Dans ce document, le ministre relate le mouvement d'humeur orchestré hier par les détenus provisoires dans le cadre de la crise qui secoue les régions anglophones.

En encourageant le professionnalisme des forces de l'ordre, le porte-parole du gouvernement insiste « *qu'aucun tir a balle réelle n'a été effectué durant l'intervention* ». Il ajoute que l'évaluation fait état « *d'importants dégâts matériels, dont l'incendie de la bibliothèque de la prison...* »

Le ministre précise d'ailleurs que qu'aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée, mais plutôt deux blessés ayant subi des actes d'agression de la part d'autres prisonniers.

**Lire le présent communiqué :**



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION  
MINISTRY OF COMMUNICATION

Yaoundé, le 23 JUIL 2019

**MUTINERIE A LA PRISON CENTRALE DE KONDENGUI**  
**COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement de la République informe l'opinion nationale et internationale, que, tout au long de la journée du 22 juillet 2019, un mouvement d'humeur initié par des détenus bien identifiés, a créé un climat de tension au sein de la prison centrale de Kondengui à Yaoundé.

Initialement annoncé aux autorités en charge de ladite institution pénitentiaire, comme un regroupement de personnes en détention provisoire, dans le cadre des troubles sécuritaires perpétrés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et désireux de présenter les doléances des intéressés auprès des hautes autorités de l'Etat, ce mouvement s'est rapidement transformé en une insurrection violente.

Tenant en haleine, et successivement, d'abord les responsables de l'administration pénitentiaire, ensuite, les autorités administratives territorialement compétentes, ces insurgés, rejoints par d'autres détenus venus en renfort, et espérant tirer profit de la situation, sont alors passés à la phase violente de leur entreprise séditeuse.

C'est ainsi que, dans une démarche savamment planifiée, ils ont entrepris de semer la panique au sein de l'établissement pénitentiaire, s'attaquant notamment, à d'autres quartiers de la prison restés en marge de la mutinerie.

Devant l'ampleur de la menace et de la violence, les Forces de Maintien de l'Ordre ont été mises à contribution, afin de juguler les effets néfastes engendrés par ces débordements.

Le Gouvernement tient, au demeurant, à louer le professionnalisme, la maîtrise et le sang-froid, avec lesquels, les Forces de Sécurité ont su faire face à la situation et ramener le calme au sein de la prison, en usant des méthodes et des outils modernes de dissuasion.

Il est à noter, par ailleurs, qu'aucun tir à balle réelle n'a été effectué durant l'intervention.

La première évaluation de cet incident fait état d'importants dégâts matériels enregistrés, dont, l'incendie de la bibliothèque de la prison, de l'atelier de couture des femmes et du bureau du responsable de la discipline des détenus, ainsi que le pillage des petits commerces internes au pénitencier.

Cent soixante-dix-sept détenus repérés parmi les meneurs ont été interpellés, et sont à l'heure actuelle, en exploitation dans les services de la police et de la gendarmerie.

Il convient de relever également qu'aucune perte en vie humaine, ni aucun blessé, ne sont à signaler parmi les Forces de maintien de l'ordre et les insurgés.

Cependant, du fait des actes d'agression perpétrés par lesdits insurgés, deux détenus ont été blessés dans leurs quartiers pénitentiaires. Ils ont immédiatement été pris en charge dans un centre hospitalier de la ville de Yaoundé.

Le Gouvernement regrette vivement et condamne ces actes inadmissibles, qui surviennent, alors que la justice républicaine s'emploie à connaître souverainement, mais graduellement, en toute objectivité et en toute impartialité, des cas de ces détenus contestataires, conformément aux procédures en vigueur.

En tout état de cause, et en dépit de leurs vellétés insurrectionnelles, le Gouvernement demeure attentif aux appels de ces compatriotes détenus, et entend continuer à œuvrer, pour ce qui est de sa responsabilité, à une diligence des procédures en cours, dans le strict respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire./



